

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:**
- **Code du produit:** VR2a-Ver.6
- **Numéro d'enregistrement** Mélange
- **UFI:** 7J70-E0CY-Q004-MFHE
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Catégorie du produit** PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
- **Emploi de la substance / de la préparation** Solution pour protéger et restaurer les couvertures en vinyle des jacuzzis
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
  
- **Producteur/fournisseur:**  
Total Water Products  
Unit 6 Seaway Parade Ind. Estate  
Baglan  
Port Talbot  
SA12 7BR  
Tel: 0044 1639 823233  
e-mail: info@totalwaterproducts.co.uk
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 1)



GHS07

Skin Irrit. 2      H315      Provoque une irritation cutanée.  
 STOT SE 3      H336      Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07, GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger

### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

heptane

### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P261 Avoid breathing mist/vapors/spray.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### · 2.3 Autres dangers

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange de divers composants multifonctionnels avec un agent propulseur dans un aérosol.

#### · Composants dangereux:

CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8	heptane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	>25-≤50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	>10-≤25%
CAS: 64742-88-7 EINECS: 265-191-7	solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	>10-≤25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≤2,5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; ⚠ Acute Tox. 3, H331; Press. Gas (Comp.), H280	≤2,5%
CAS: 127519-17-9 ELINCS: 407-000-3	Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et linéaire ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	≤2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Vérifiez si vous avez des lentilles de contact et retirez-les.  
Rincez l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consultez ensuite un médecin.
- **Après ingestion:**  
Ne pas provoquer de vomissements ; demander immédiatement une aide médicale.  
Si les vomissements surviennent spontanément, gardez la tête sous les hanches pour éviter toute aspiration.
- **Indications destinées au médecin:** Contient des distillats de pétrole - Voir la section 11.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur une longue distance et s'accumuler dans les zones basses. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent se produire.  
En cas d'incendie ou de chauffage, une augmentation de la pression se produit et le récipient peut éclater, avec le risque d'une explosion ultérieure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Risque particulier de glisser sur un produit qui a coulé ou qui a été renversé.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous sa forme non diluée.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact direct (contact avec la peau/les yeux, ingestion et/ou inhalation de fumées/brouillards/poussières) avec le produit sous sa forme non diluée.

Les opérations de soudage et autres travaux à chaud dans la zone de travail ne doivent être autorisés que sous surveillance.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### · Stockage:

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

##### · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

##### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

##### · Classe de stockage: 2 B

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 142-82-5 heptane

VLEP	Valeur momentanée: 2085 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
	Valeur à long terme: 1668 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm

##### 106-97-8 n-Butane

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
------	---

##### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Prenez note des limites d'exposition professionnelle attribuées.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

##### · Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 4)

### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

### · Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

La protection corporelle doit être choisie en fonction des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition possible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · État physique

Aérosol

#### · Couleur:

Clair

#### · Odeur:

Solvent like

#### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

#### · Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

#### · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

#### · Inflammabilité

Non applicable.

#### · Limites inférieure et supérieure d'explosion

#### · Inférieure:

1,1 Vol %

#### · Supérieure:

8,5 Vol %

#### · Point d'éclair

-60 °C

#### · Température d'inflammation:

215 °C

#### · Température de décomposition:

Non déterminé.

#### · pH

Non déterminé.

#### · Viscosité:

#### · Viscosité cinématique

Non déterminé.

#### · Dynamique:

Non déterminé.

#### · Solubilité

#### · l'eau:

Pas ou peu miscible

#### · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

#### · Pression de vapeur à 20 °C:

2.100 hPa

#### · Densité et/ou densité relative

#### · Densité:

Non déterminée.

#### · Densité relative

Non déterminé.

#### · Densité de vapeur:

Non déterminé.

### · 9.2 Autres informations

NOTE : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

#### · Aspect:

#### · Forme:

Aérosol

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 5)

· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	98,00 %
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Risque d'explosion en cas de chauffage.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire	LC50/4 h	>56 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 6)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Indications toxicologiques complémentaires:**  
De petites quantités de liquide aspirées dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire.
  - **11.2 Informations sur les autres dangers**
- |   |
|---|
| · <b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b> |
| Aucun des composants n'est compris.                   |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** La partie organique du produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas censé être bioaccumulable.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Hiérarchie des contrôles recommandée :
  - Minimiser les déchets ;
  - Réutiliser s'ils ne sont pas contaminés ;
  - Recycler, si possible ; ou
  - élimination sûre (si tout le reste échoue).
 Contactez les entreprises de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Un produit usagé, dégradé ou contaminé peut être classé comme déchet dangereux. Toute personne qui classe les déchets dangereux et détermine leur sort doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 7)

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Le conteneur reste dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Les conteneurs, même ceux qui sont "vides", peuvent contenir des résidus qui peuvent développer des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés. Ne coupez pas, ne percez pas, ne meulez pas, ne soudez pas et n'effectuez pas d'opérations similaires sur ou près des conteneurs vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA** UN1950· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG** AEROSOLS, MARINE POLLUTANT

· **IATA** AEROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**

· **Classe** 2 5F Gaz.

· **Étiquette** 2.1

· **IMDG**

· **Class** 2.1 Gaz.

· **Label** 2.1

· **IATA**

· **Class** 2.1 Gaz.

· **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** néant· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : heptane

· **Marine Polluant:**Oui  
Signe conventionnel (poisson et arbre)· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

-

· **No EMS:**

F-D,S-U

· **Stowage Code**SW1 Protected from sources of heat.  
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 8)

· <b>Segregation Code</b>	C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**  
E1  
P3a
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**  
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**  
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

Date d'impression : 23.02.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2023

(suite de la page 9)

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**

Classe	Part en %
NK	96,0

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.

- **Contact:**

- **Numéro de la version précédente:** 2

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2